

Les 20 ans de Plumes et Calames

RÈGLEMENT DU CONOURS - 2025

Article 1 – Présentation

Dans le cadre de son 20e anniversaire, l'ASBL Plumes et Calames organise un concours réservé aux calligraphes amateurs, adultes et enfants à partir de 12 ans.

Article 2 – Objectifs

Le but de ce concours est la **promotion de la calligraphie et de l'enluminure**. Il permettra aux participants de présenter leur créativité, leur talent et leur imagination.

Les œuvres reçues feront l'objet d'une exposition organisée dans le cadre des 20 ans de l'ASBL, qui se déroulera du 4 au 12 octobre 2025 à la **Maison Jonniaux, rue de Ville 15, 7322 Bernissart (Pommeroeul)**.

Article 3 – Modalités de participation

Inscriptions

L'inscription gratuite à ce concours est obligatoire via le lien suivant : [Inscription](#)

Dès votre inscription, un numéro vous sera attribué et vous parviendra en retour de votre inscription. Afin de garantir l'anonymat lors de l'examen des œuvres par le jury, vous indiquerez ce numéro au dos de votre travail.

Chaque œuvre présentée doit faire l'objet d'une inscription séparée, avec un maximum de 3 œuvres. La clôture des inscriptions est fixée au 31 juillet 2025.

Les participants seront répartis en 2 catégories :

- Catégorie J : Les jeunes de 12 à 17 ans
- Catégorie A : Les adultes à partir de 18 ans accomplis au moment de l'inscription

Envoi des œuvres

Les œuvres devront nous parvenir UNIQUEMENT à l'adresse postale suivante :

ASBL « Concours calligraphie »

Rue de Boussu, 178

7334 Hautrage – Belgique

Pour le 1er septembre 2025 au plus tard (date de la poste faisant foi).

Veuillez apposer votre adresse postale au dos de votre enveloppe.

Les œuvres envoyées constitueront un original mis en pleine propriété à l'ASBL Plumes et Calames qui ne les restituera pas.

Article 4 – Thème et consignes

Thème

Calligraphier un mot, une citation, une phrase, un poème, un haïku, des paroles de chanson, une phrase personnelle ou autre écrit, en rapport avec le thème "ANNIVERSAIRE". Votre calligraphie devra être agrémentée selon votre choix et votre inspiration. Le cas échéant, l'auteur(e) de votre texte sera inscrit.

Consignes à respecter

- Format A4 maximum (29,7x21cm)
- Couleur, support, médium, outil, écriture, technique au choix.

Article 5 – Jury et prix

Jury

Le jury est constitué d'artistes renommés en calligraphie et/ou en enluminure, de deux membres de l'ASBL Plumes et Calames et de candidate(s). Les critères de choix se porteront sur : le respect des consignes, la créativité, la réalisation et l'originalité.

Le prix du jury

Il sera attribué à 3 lauréats par catégorie. Les délibérations seront confidentielles et le jury est souverain dans ses décisions.

Le prix du public

Ce sera le coup de cœur du public attribué à 1 lauréat, toutes catégories confondues. Le vote du public sera clôturé le samedi 11 octobre à 18h.

Proclamation des résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 12 octobre 2025 à 16h à **la Maison Jonniaux, Centre culturel de Bernissart, rue de Ville 15, 7322 - Pommeroeul**. Les prix se composeront de matériel artistique lié à la calligraphie, d'un passmuseum, de bons d'achat dans des magasins d'art, de livres sur la calligraphie, l'enluminure et les métiers du livre, de séances d'initiation et/ou de perfectionnement sous forme d'un atelier ou d'un stage.

Les lauréats qui ne pourront pas être présents à la remise des prix seront avertis par courrier postal, e-mail ou téléphone. Ils prendront contact avec les organisateurs pour retirer leurs prix.

Les œuvres feront l'objet de publications photographiques sur les réseaux sociaux.

Article 6 – Divers

Dans le respect de la législation en matière de RGPD, les données personnelles transmises à l'ASBL ne seront utilisées que dans le cadre de ce concours et supprimées dès la fin de celui-ci.

L'organisateur n'est en aucun cas associé aux médias sociaux.

Le présent règlement du concours est soumis au droit belge.